

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 23 janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/01/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Julien BONNET, Benoît GOUBAND, David JARRY, Benoît LOISEAU, Thomas MICHONNEAU.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N°2025-006 Avis PC n° 079147 24E0004

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'avis favorable rendu par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (SDIS) émis le 7 octobre 2024 et de l'avis défavorable rendu par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Deux-Sèvres (CDEPNAF) émis le 13 novembre 2024 concernant le PC 07914724E0004, le conseil municipal après en avoir délibéré propose de voter à main levée.

Le conseil municipal **DECIDE** par 11 voix POUR de donner un avis **FAVORABLE** au projet e construction de 2 bâtiments pour le stockage de matériel agricole avec couvertures photovoltaïques.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Thomas MICHONNEAU

LARGEASSE, le 23 janvier 2025

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

